



N° OJ : 12

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/11/2020

**Objet :** Asbl Team Boughanem.- Convention d'occupation de la salle de boxe du Complexe sportif Palais du Midi.- Saison 2020-2021.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale,

Vu le souhait de l'A.S.B.L. Team Boughanem d'organiser des activités sportives dans les installations sportives de la Ville de Bruxelles,

Etant donné la possibilité de pouvoir mettre une salle de boxe au sein du Complexe sportif Palais du Midi à disposition de cette association,

Etant donné la nécessité d'établir les modalités pratiques de cette mise à disposition de locaux via une convention,

Considérant que le texte de cette convention a été soumis à l'avis du Service juridique et adapté en conséquence,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Le texte de la convention liant la Ville de Bruxelles à l'A.S.B.L. Team Boughanem est adopté.

Annexes :

[Convention d'occupation FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)